

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AVRIL 2016 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : SILVESTRE C, LEROUX J.P, GRILLI M, CLAUZON C, MILESI V, BUGEL N, MAURIN Y, ECH CHAFAI M-H, TRAVERSO N, TAULEMESSE E, RODENAS A, FONQUERNIE Anne, DE VALENCE G, DINGLI J.P, SONEGO K. E.

Absents excusés : CUREL N a donné pouvoir à SILVESTRE C- CHAVRIER Christian à DINGLI J.P.

Absente et excusée : TRINQUART N (Délégation de pouvoir à M.DONNAT, refusée par M. DONNAT)

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : MILESI Véronique

-Le compte rendu de la réunion du 26 février 2016 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

N°17/2016 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal par 15 voix pour et 3 Contre (SONEGO, DINGLI et CHAVRIER)

- FIXE les taux pour la commune de LAGNES pour 2016 comme suit :

Taxes	BASES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'Habitation	3 417 000	8.71	297 621
Taxe Foncière (bâti)	2 108 000	14.46	304 817
Taxe Foncière (Non bâti)	145 700	46.27	67 415

pour un produit total attendu de : 669 853 €

N°18/2016 - BUDGET PRIMITIF 2016 - VILLE :

Le Conseil Municipal, Par 15 voix pour, 3 voix contre (SONEGO, DINGLI et CHAVRIER)

-VOTE le budget primitif VILLE 2016, équilibré en recettes et dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 288 000 €

- Section d'Investissement : 618 000 €

Pour un total de : 1 906 000 €

N°19/2016 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION "GOUTS ET COULEURS"

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (Taulemesse E, Membre de l'association "goûts et couleurs").

- VOTE une subvention d'un montant de 24 500 € à l'association "Goûts et couleurs" et autorise M. Le Maire à signer la convention.

N°20/2016 - BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, Par 17 voix pour et 1 Abstention (CHAVRIER)

- VOTE le budget primitif 2016, équilibré en dépenses et recettes, comme suit :

- Section de Fonctionnement : 75 625.67 €

- Section d'Investissement : 116 172.17 €

Pour un total de : 191 797.84 €

N°21/2016 - FONDS DE CONCOURS 2016:

Vu la délibération du Conseil Communautaire attribuant à la commune de LAGNES, un fonds de concours 2016 d'un montant total de 52 829 €, réparti en fonctionnement pour un montant de 25 000 € et de 27 829 € en investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEFINIT les opérations d'investissement pour l'année 2016.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2016 avec Luberon Monts de Vaucluse.

N°22/2016 -AVENANT 2016 DE LA CONTRACTUALISATION 2012-2016 :

Vu la séance du Conseil Départemental en date du 24 mars 2016 relative à la contractualisation 2012/2016.

Vu la dotation allouée de 64 000 € à notre collectivité, pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEFINIT les opérations d'investissement pour l'année 2016.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 2016 avec le Département.

N°23/2016 - CONTRAT DE PRET PSPL AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE SPORTIVE :

Vu la proposition de contrat de prêt de la caisse des Dépôts et Consignations,

Vu que pour le financement de cette opération, il est nécessaire de réaliser un prêt d'un montant de 200 000 €,

Le Conseil Municipal, Par 16 voix pour et 2 Abstentions (SONEGO et CHAVRIER)

- ACCEPTE le contrat de prêt d'un montant de 200 000 € pour le projet de construction d'une halle sportive scolaire et extra scolaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la CDC, réglant les conditions du contrat et la demande de réalisation de fonds.

- INSCRIT cette somme sur le BP 2016.

N°24/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE ET SCOLAIRE

Vu le projet de construction d'une halle sportive et scolaire,

Vu que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du soutien à l'investissement public local (SIPL),

Vu le montant estimatif du projet qui s'élève à 260 000 H.T et qui pourrait être financé de la façon suivante :

Soutien à l'investissement public local (SIPL)	80 000.00
Conseil Régional	50 000.00
Conseil Départemental 30% (Construction scolaire 1er degré programme 2016)	78 000.00
Autofinancement ou emprunt	52 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de demander le soutien à l'investissement public local (SIPL), d'un montant de 80 000 € pour la construction d'une halle sportive et scolaire.

N°25/2016 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, CAFE DE LA FONTAINE :

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de louer le domaine public communal à des fins professionnelles au Café de la Fontaine d'une superficie maximum de 12 m².
- DECIDE de fixer la redevance à 60 € pour la période du 1er mars au 31 octobre 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location temporaire du domaine public communal.

N°26/2016 -OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PLACE DE LA ROUE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de louer du 1^{er} avril au 31 octobre 2016 à Madame FIEVEZ Martine, gérante de " L'Auberge de LAGNES " la Place de la Roue" située rue de la République pour un loyer de 460€ / an.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location.

N°27/2016 - CONVENTION MECENAT- FONDATION D'ENTREPRISE AU CREDIT AGRICOLE - ALPES PROVENCE :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2016 demandant le mécénat- Fondation d'entreprise au crédit agricole Alpes-Provence.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration à notre demande de mécénat pour un montant de 25 000 € pour la création d'un itinéraire du patrimoine pédagogique et didactique pour un projet de : 31 908 € H.T.

Vu la convention qui précise les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de mécénat.
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.

La recette d'un montant de 25 000 € est imputée sur les crédits ouverts du B.P 2016, chapitre 13.

N°28/2016 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE POUR DES

ACTIONS EN JUSTICE :

1) Autorise Monsieur le Maire à intervenir à justice, dans le cadre de la délégation de pouvoir intervenu en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 CGCT, dans les domaines d'intervention ci-dessous :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Les contentieux des POS et PLU, de tous les documents d'urbanisme relatifs au territoire de la commune ainsi que toutes les décisions et autorisations délivrées, de façon générale, en application des dispositions du code de l'urbanisme ou du règlement d'urbanisme local.
- Les actions pénales engagées en toute matière par la commune sur citation directe ou plainte avec constitution de partie civile,
- Les référés de toute nature et devant toutes les juridictions à l'effet de faire cesser un trouble manifeste ou qui seraient commandés par l'urgence,
- Les recours dirigés contre les délibérations du Conseil Municipal,
- Les décisions et arrêtés municipaux ou tout acte administratif susceptible de recours pour excès de pouvoir,
- Les autorisations et activités des services décentralisés, que la défense soit assurée directement ou par la mise en jeu d'une assurance adaptée,
- Les recours et contentieux dirigés contre les contrats de la commune, qu'il s'agisse d'un marché public, de concessions de service public, d'affermage et ce, quel que soit le stade de passation ou d'exécution du contrat,
- Les contentieux mettant en cause des finances ou le budget de la commune,
- Les affaires liées à l'occupation du domaine privé ou public de la commune, toutes affaires et contentieux relatifs à la gestion des domaines de la commune, privés ou publics, toutes affaires et contentieux relatifs aux conventions ou contrats liant la commune à des tiers, toutes affaires et contentieux relatifs aux transactions (cession ou acquisition) sur des biens communaux,
- Les contentieux relatifs aux autorisations d'ouverture des commerces, soldes, ventes, liquidations et toutes autres autorisations nécessaires pour l'exploitation d'établissement ou l'exercice d'activités professionnelles,
- Toutes affaires liées aux travaux publics, communaux et aux marchés de travaux,
- Toutes affaires et contentieux mettant en jeu la responsabilité civile, pénale, administrative de la commune, soit en défense directe soit par le biais d'une assurance adaptée,
- Les contentieux liés aux expropriations à l'exercice du droit de préemption et ce, à tout stade de la procédure, quand bien même les actes admiratifs contestés n'émaneraient pas de la commune,
- Toute affaire relative à la contestation des titres exécutoires,
- Toutes affaires, contentieux liés à la gestion du personnel communal,
- Les constitutions de parties civiles devant les juridictions répressives dans les cas où la commune est victime d'agissements délictueux de nature à lui causer un préjudice moral ou matériel,

2. Autorise Monsieur le Maire à désigner, en tant que de besoin, par décision spécifique pour chaque affaire, un avocat.

N° 29/2016 - RUE DES REMPARTS- DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL :

Vu la demande de M et Mme BONCOUR Bernard, propriétaires de la parcelle cadastrée section B N°410 qui souhaitent régulariser la situation de leur habitation. Une partie de leur terrasse a été construite sur 21 m2 du domaine public communal, rue des Remparts.

Pour ce faire, la commune de LAGNES doit leur céder 21 m2, à détacher de voirie publique communale de la rue des Remparts.

Effectivement cette terrasse est construite depuis plus de trente ans.

Toutefois, ce bien faisant partie du domaine public communal, il est inaliénable et imprescriptible.

Selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal et est dispensé de l'enquête publique si le bien n'est plus affecté à

l'usage direct du public et il cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel.

Dans la mesure où l'emprise concernée est située à la limite de parcelle et depuis de nombreuses années, qu'elle est construite et non utilisée, ce déclassement n'aura pas pour effet de déstructurer la voie existante.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE :

- Le déclassement de l'emprise concernée pour 21 m² de la rue des remparts jouxtant l'habitation de M et Mme BONCOUR, matérialisée sur le plan annexé.

- Son intégration dans le domaine privé communal.

N° 30/2016 - VENTE DE 21 M2 PARCELLE PRIVEE COMMUNALE- RUE DES REMPARTS

Vu les échanges avec M et Mme BONCOUR Bernard sur la régularisation de la construction d'une partie de leur terrasse section B N° 410,411 sur le domaine public, rue des Remparts.

Vu la réunion du Conseil Municipal en date du 26 février 2016 acceptant de céder à M. et Mme BONCOUR 21 m² du domaine public, rue des Remparts pour le prix de 5 000 €.

Vu le courrier d'acceptation des intéressés,

Vu la délibération de ce jour portant sur le déclassement du domaine public en domaine privé communal pour 21 m² rue des Remparts,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE : le prix de vente de 5 000 € pour la vente de 21 m² de la voirie communale privé, Rue des Remparts jouxtant la parcelle section B N° 411 appartenant à M et Mme BONCOUR.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes notariés relatifs à ces transactions chez Maitres GRANGIER et TASSY KELCHER, Notaires à LAGNES.

- DIT QUE tous les frais de géomètre, Notaire seront à l'entière charge du demandeur.

Madame FONQUERNIE Anne a dû quitter la séance et elle n'a pas pris part aux délibérations suivantes :

N°31/2016 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon) DU PARC DU LUBERON POUR 3 ANNEES .

Vu la délibération en date du 27 mars 2009 portant adhésion au Programme SEDEL.

Vu la délibération N° 25.2012 du 02 novembre 2012 portant prolongation de l'adhésion au programme SEDEL.

Vu que le Parc a inscrit dans sa charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans les programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Vu les résultats obtenus qui sont très satisfaisants.

Vu l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Vu le projet d'avenant permettant de prolonger l'adhésion au service proposé pour un tarif annuel d'adhésion qui sera fixé au second trimestre 2016 à un prix entre 1,80 €/habitant et 2.10 €/habitant

(suivant le nombre de communes engagées),

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

N°32/2016- CONVENTION CARTE TEMPS LIBRE, AVENANT 2016

Vu la carte temps libre qui a pour objet de permettre aux familles allocataires modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale.

En fonction des allocataires ayant droit, suivant le quotient familial,

Vu les aides de la CAF et des communes,

Vu le montant de l'enveloppe financière de 2016 de 3200 €.

Vu L'engagement des communes sur 50%, soit 1 600 €.

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, par 16 voix et une abstention (TRAVERSO)

- Approuve l'avenant à la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales et portant sur le dispositif « carte temps libre ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- .- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part que le PLU a été transmis aux personnes publiques associées .L'enquête publique devrait se dérouler courant juin 2016.

- Il informe l'assemblée sur les diverses manifestations à venir :

- 23 avril 2016 : Journée de la Déportation
- 8 mai 2016 : Commémoration du 71 ème anniversaire armistice
- 15 mai 2016 : 4 ème édition de la fête de l'Olivier
- 18 juin 2016 : Trail course pédestre "runlagnes"
- 18 juin 2016 : Cérémonie "Appel du Général De Gaulle"

La séance est levée à 20H15

Le Maire,
R.DONNAT.

La secrétaire de séance,
V. MILESI .